

# **Atos S.E.**

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 31 janvier 2025

39<sup>ème</sup> résolution

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Forvis Mazars SA**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **Atos S.E.**

Société Européenne

80, quai Voltaire  
95870 Bezons

---

### **Rapport des commissaires aux comptes l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 31 janvier 2025  
39<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, situés en France ou hors de France, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus 20.243.243.244 actions, étant précisé qu'à l'intérieur de ce plafond, le nombre total des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de de 4.256.756.757 actions.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton  
*Membre français  
de Grant Thornton International*

Forvis Mazars SA

 Jean-François VIAT

 

 Bruno Pouget  Simon BELLEVAIRE

Jean-François Viat

Samuel Clochard

Bruno Pouget Simon Beillevaire